

Avis d'Appel Public à la Concurrence

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de DOURDAN
Hôtel de Ville – Esplanade Jean Moulin – 91410 DOURDAN
Tél. : 01 60 81 14 14–<https://www.dourdan.fr>

Correspondant : Madame la Maire
Mairie de Dourdan
Hôtel de Ville
Esplanade Jean Moulin
91140 DOURDAN
Tél. : 01 60 81 14 14

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :
Services généraux des administrations publiques

Objet du marché : Marché public global de performance associant la modernisation, la rénovation, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes de la Ville de Dourdan

Type de marché de travaux : Exécution

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :
45316000-5 -45316110-9 - 50232110-4- 50232000-0

Lieu d'exécution et de livraison :
Commune de Dourdan

Code NUTS : FR104

La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC

L'avis implique un marché public

Caractéristiques principales :

- Le marché est un marché global il n'est pas alloti et n'est pas décomposé en tranche
- Date prévisionnelle de notification : mars 2020
- Date prévisionnelle de démarrage du marché : **15/03/2020**
- Durée du marché : 9 ans à compter de la date de démarrage du marché
- Reconduction : Non
- Quantité (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : éléments d'information sur le patrimoine d'ouvrage à exploiter :
 - Eclairage public : 1841 points lumineux - 30 armoires – supports 1565 (dont 291 mixte EDF)
 - Eclairage de mise en valeur : 32 projecteurs – 1 armoire
 - Signalisation lumineuse tricolore : 5 carrefours à feux – 5 armoires
 - Horodateurs : 3 bornes – 2 armoires

Prestations divisées en lots : Non

Date prévisionnelle de commencement du marché : 01/03/2020

Unité monétaire utilisée : l'euro

Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou participer :

Nombre minimal envisagé : 3

Nombre maximal envisagé : 3

Réduction du nombre d'opérateur durant la négociation : Non

Conditions de participation : Voir complément à l'avis d'appel public à la concurrence

Conditions particulières d'exécution :

- Cautionnement et garanties exigés :

Retenue de garantie prélevée par fractions sur chacun des versements autres qu'une avance. Le montant de la retenue de garantie est de 5 % du montant initial augmenté, le cas échéant, du montant des avenants. La retenue de garantie peut être remplacée, au gré du titulaire, par une garantie à première demande ou, si le pouvoir adjudicateur ne s'y oppose pas, par une caution personnelle et solidaire dans les conditions prévues aux articles R. 2191-32 à R. 2191-35 du Code de la commande publique.

- Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Avance dans le cadre de l'article R. 2191-3 et suivants du Code de la commande publique.

Acomptes versés conformément aux dispositions de l'article L. 2191-4 du Code de la commande publique.

Règlement par mandat administratif

Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours

Les crédits nécessaires au financement de l'opération seront inscrits dans les comptes de la ville au budget annuel - Financement sur fonds propres

Prix unitaires et forfaitaires, révisables

A noter que la rémunération de l'exploitation et de la maintenance est liée à l'atteinte de performances mesurables qui seront fixées dans le marché pour toute sa durée d'exécution. Toutefois, les modalités de la rémunération se conformeront aux dispositions relatives à l'interdiction de tout paiement différé.

- Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

En cas de candidature en groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur après attribution du marché est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du maître d'ouvrage tel qu'il est indiqué ci-avant.

Il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements et en qualité de membres de plusieurs groupements (R. 2142-21 du Code de la commande publique).

- L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : OUI

Le marché public global de performance comportera, de la part du titulaire, des engagements de performance mesurables, notamment, en termes de niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique (L. n° 2009-967, 3 août 2009, de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ; et directives communautaires PE et Cons. UE, dir. 2006/32/ce, 5 avr. 2006 et PE et Cons. UE, dir. 2010/31/UE, 19 mai 2010 ; Articles L. 2171-3 et R. 2171-2 à R. 2171-3 du Code de la commande publique).

Examen des candidatures

Conformément aux articles R2144-1 et suivants du code de la commande publique, à l'issue de l'analyse des candidatures ne seront pas admis à participer à la suite de la procédure :

- Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché en application des dispositions des articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du Code de la commande publique ;
- Les dossiers de candidatures pour lesquels il aura été constaté que des pièces ou informations, dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes.

Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier dans un délai de cinq (05) jours francs.

- Les candidatures non-conformes à l'objet du marché.
- Les candidatures ne présentant pas une aptitude à exercer l'activité professionnelle, ne disposant pas des capacités économiques et financières ainsi que techniques et professionnelles suffisantes jugées au regard de l'objet du marché.
- Les dossiers pour lesquels il aura été constaté la présentation de faux renseignements ou documents.

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats: Voir complément à l'avis d'appel public à la concurrence

Information complémentaire sur le déroulement de la consultation :

La procédure fait l'objet d'une phase préalable de sélection des candidats. Le dossier de consultation ne sera adressé aux candidats retenus qu'à l'issue de la phase d'appel à candidatures, et ce, sous réserve du respect des dispositions des articles R. 2144-1 à R. 2144-7 du Code de la commande publique.

Les candidats disposeront à cet effet d'un délai de *de cinq (05) jours francs* ou 8 jours calendaires pour produire l'ensemble des documents justificatifs à compter de la date de réception de la demande.

A défaut de production de l'ensemble des documents dans le délai imparti pour l'ensemble des opérateurs économiques déclarés dans la candidature, la candidature sera déclarée irrecevable et le candidat sera éliminé.

Le présent avis est indissociable de son complément mis en ligne sur la plateforme :

<https://www.achatpublic.com>

Marché réservé : Non

Type de procédure : Marché à procédure adaptée (Art. R. 2123-1 du Code de la commande publique) avec négociation

Date limite de réception des candidatures : 13/12/2019 à 12h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15/11/2019

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :
Les demandes seront formulées par écrit et transmises via la plateforme : www.achatpublic.com

Adresse internet du profil d'acheteur www.achatpublic.com

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF de Versailles
Tél : 01 39 20 54 00- Télécopie : 01 39 20 54 87
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF de Versailles
Tél : 01 39 20 54 00.- Télécopie : 01 39 20 54 87
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr